



Rapporteur : Mme ROUSSET

16 - Economie sociale et solidaire

Projet de coopération Ille-et-Vilaine - Outaouais - Innover par l'économie sociale et solidaire pour dynamiser les territoires

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 16 juillet 2019, 31 mars 2020 et 30 août 2021 ;

Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a été lauréat en 2019 et en 2020 d'un appel à projets du Fonds franco-québécois de coopération décentralisée pour établir une coopération durable avec la Coopérative de développement régional Outaouais/Laurentides et la ville de Gatineau au Québec dans le cadre du projet « Innover par l'économie sociale et solidaire (ESS) pour dynamiser les territoires ».

Le Département est en lien avec les acteur.rices de l'ESS du territoire de l'Outaouais depuis plusieurs années. Ces échanges ont déjà permis la transposition en Ille-et-Vilaine de certains projets québécois. A titre d'exemple, les Coopératives jeunesse de services (CJS), ont d'abord été développées à Rennes puis ont essaimé dans toute la France. Le Département a maintenu son engagement financier dans la durée avec la Coopérative régionale d'éducation à l'entrepreneuriat (CRIC) qui gère les CJS à l'échelle régionale. Cette convention est suivie par la direction éducation jeunesse et sport.

Pour la période 2021 – 2022, une subvention d'un montant de 10 000 € a été accordée par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (5 000 € pour l'année 2021 et 5 000 € pour l'année 2022). Ces dotations doivent correspondre, au maximum, à 50 % des dépenses engagées en France pour ce projet.

Pour cette nouvelle coopération, les axes suivants ont été ciblés spécifiquement : la jeunesse, la ruralité, la montée en compétence des professionnel.les.

Concernant le volet jeunesse, un événement va être organisé à l'automne 2022. La thématique de la rencontre portera sur l'entrepreneuriat collectif des jeunes en économie sociale et solidaire. La rencontre est coordonnée par le propulseur Tag 35 (géré par l'association Startijenn) et le CRIC et se tiendra le samedi 15 octobre, normalement au sein de l'université Rennes 2 dans les locaux de l'association « ESS Cargo ».

Concernant le volet ruralité, l'expérimentation d'un parcours d'accompagnement renforcé des porteur.euses de projets en ESS est en cours dans le Pays de Fougères.

Coordonné par l'association Ecosolidaires, cet accompagnement collectif étalé sur 4 journées propose les axes de travail suivants :

- la création d'un collectif,
- l'ancrage au territoire,
- les gouvernances collectives et la posture entrepreneuriale,
- l'utilité sociale.

6 projets ont été ciblés spécifiquement pour cette expérimentation.

Concernant la montée en compétences des professionnel.les, un séjour d'immersion professionnelle de 7 jours dans une structure québécoise va se concrétiser du 26 octobre 2022 au 2 novembre 2022. La coopération décentralisée doit permettre de partager des compétences et connaissances professionnelles, d'observer les pratiques, de créer des échanges durables avec les acteur.rices québécois.es.

Suite à un appel à candidature interne, 4 agent.es du Département sont concerné.es par ce séjour:

- l'adjointe vie sociale de l'agence de Redon / Vallons de vilaine,
- le coordonnateur de l'animation numérique de l'agence de Saint-Malo,
- une assistante de service social polyvalente du CDAS des Marches de Bretagne,
- le chargé de mission ESS rattaché à la direction éco-développement.

Pendant le séjour, les agent.es seront considéré.es en mission individuelle. Ce déplacement s'inscrit dans le temps de travail de l'agent.e et n'ouvre pas droit à récupération. Considéré comme en mission, l'agent.e bénéficie à ce titre d'une assurance. Les frais de déplacement, hébergement et restauration

pris en charge par Tag35, opérateur choisi par le Département pour la mise en œuvre de cette coopération. Les agent.es s'engagent à faire à leur retour une restitution collective sur les connaissances, pratiques, actions ou activités pouvant être potentiellement reprises ou développées par le Département.

Suite à un appel à candidature externe, 3 professionnel.les hors Département sont concerné.es par cette action :

- la cheffe de projet formation et chargée de mission ESS à l'association France Active Bretagne,
- la porteuse de projet « le tournevis » - Association « de voies en voix »,
- le chargé de mission Incubateur Tag35.

Par ailleurs une délégation québécoise sera accueillie cet automne également.

Le financement du projet sera assuré sur les crédits affectés à l'économie sociale et solidaire. Il est destiné à couvrir les frais de déplacement des délégations françaises (transport, hébergement), d'accueil des délégations québécoises, d'accompagnement de la démarche de recherche-développement et de gestion. Le coût prévisionnel est estimé à 30 000 € en 2022, avec un co-financement à 50 % du Fonds franco-québécois de coopération décentralisée.

Les crédits attribués à Tag35, d'un montant de 10 000 € pour l'année 2022 seront imputés sur la ligne budgétaire : 65-90-6574.3505 et font l'objet d'une réservation.

Décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Startijenn, gérant le propulseur Tag35 en 2022 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID : CP20220576